

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 13 DECEMBRE 2021

FB/TD/YB n° 12/2021

Etaient présents :

BELHOMME François, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, BONNET Dominique, Jean JOSEPH, SAUTEUR Emmanuel, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène, MARCHAND Jean-Paul, DAVID Guy, ROYNEL Éric, AMELOT Thomas, Cécile COMBEAU, Stéphanie RICHARD-DUHAMEL, BEULÉ Simone, Isabelle MARCHAND, PICHARD Fabrice, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD,

Excusés :

- BONVIN Béatrice, Pouvoir à Denis DURAND
- ROUZET Sylvie, Pouvoir à Jacques GAY
- DOKOUROFF Sonia, Pouvoir à Christine HABEGGER

Absentes :

- CLAIREMBAULT Claire
- DURAND Marie-France

Secrétaire de séance : Armelle THERON-CAPLAIN

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/11/2021

A l'unanimité, le procès-verbal du 15/11/2021 est adopté.

II – DECISION DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

- Il est conclu le marché à procédure adaptée de souscription des contrats d'assurances pour la commune d'Epernon pour une durée de 4 ans à compter de janvier 2022 :
 - Lot 1 : dommages aux biens avec l'entreprise GROUPAMA à Chartres (28 000) pour un montant annuel de 8 478,60 € TTC.
 - Lot 2 : responsabilité civile avec l'entreprise SMACL à Niort (79 031) pour un montant annuel de 7 581,41€ TTC.
 - Lot 3 : véhicules à moteur avec l'entreprise GROUPAMA à Chartres (28 000) pour un montant annuel de 5 847,89 € TTC.

- Il est conclu le marché à procédure adaptée de travaux de peinture, ravalement de façades et de revêtements de sols souples avec l'entreprise MAI ENTREPRISE à Chartres (28 000), pour un montant annuel maximum de 45 000 € HT. Le marché est passé pour une durée d'un an, reconductible 2 fois, effectif à compter de janvier 2022.

- Il est conclu le marché à procédure adaptée de création d'un élévateur PMR à l'école de la Billardièrre :
 - Lot 1 : VRD- Démolition- Gros œuvre avec l'entreprise SARL ETIENNE DAZARD ET FILS à Bonneval (28 800) pour un montant de 56 084,96 € HT.
 - Lot 2 : Elévateur PMR avec l'entreprise ASCIER SAS à Ferrières-en-Brie (77 164) pour un montant de 30 600 € HT.
 - Lot 3 : Serrureries avec l'entreprise AVEZ à Chateaudun (28 200) pour un montant de 13 546,17 € HT.
 - Lot 4 : Electricité avec l'entreprise LTE SARL à Mainvilliers (28 302) pour un montant de 2 713,72 € HT.

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 20 %, pour le remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville dans le cadre de la rénovation thermique.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	307 941 €	DSIL	61 588 €	20%
		FONDS PROPRES	246 353 €	80%
Total HT des dépenses	307 941 €	Total HT des recettes	307 941 €	100%

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), à hauteur de 30 %, pour les travaux de réhabilitation de l'espace culturel Les Prairiales.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	2 383 000,00 €	CRST	714 900,00 €	30%
		FONDS PROPRES	1 668 100,00 €	70%
Total HT des dépenses	2 383 000,00 €	Total HT des recettes	2 383 000,00 €	100%

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), à hauteur de 80 %, pour les travaux de création d'une mare pédagogique.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	55 345,75 €	CRST	44 276,00 €	80%
		FONDS PROPRES	11 069,75 €	20%
Total HT des dépenses	55 345,75 €	Total HT des recettes	55 345,75 €	100%

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), à hauteur de 40 % pour les travaux d'aménagement de terrasses pour les commerces.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	126 015,00 €	CRST	50 406,00 €	40%
		FONDS PROPRES	75 609,00 €	60%
Total HT des dépenses	126 015,00 €	Total HT des recettes	126 015,00 €	100%

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) à hauteur de 25 % pour les travaux de réhabilitation de la Maison à pans de bois.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	830 861, 24 €	CRST	207 715,00 €	25%
		DRAC	31 755,93€	4%
		Conseil départemental	23 817,00€	3%
		FONDS PROPRES	567 573,31 €	68%
Total HT des dépenses	830 861, 24 €	Total HT des recettes	830 861,24 €	100%

- Il a été sollicité une demande de subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) à hauteur de 40 % pour les travaux de création d'un city stade/ skate park.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux (Hors taxes)	66 667,00 €	CRST	26 666,00€	40%
		FONDS PROPRES	40 001,00 €	60%
Total HT des dépenses	66 667,00 €	Total HT des recettes	66 667,00 €	100%

III – AFFAIRES GENERALES

3.1- Adhésion de la commune au Pass Culture

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE l'adhésion au dispositif Pass Culture à compter du 1^{er} janvier 2022 et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente convention.

3.2- Rapport d'activité annuel 2020 du SICTOM de la région de Rambouillet

A l'unanimité, le conseil municipal PREND ACTE du rapport 2020 de SICTOM de la Région de Rambouillet de collecte et de traitement des déchets.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

4.1- Travaux de renforcement du talus, route de Nogent le Roi -Route départementale 4

A l'unanimité, le conseil municipal APPROUVE la programmation de ce projet pour les travaux renforcement du talus, route de Nogent le Roi sur la Route départementale 4 et AUTORISE le maire à signer la convention avec le SIEPARE et le Département d'Eure-et-Loir et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente convention.

4.2- Clôture du budget annexe Les Prairiales

A l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE la clôture du budget annexe Les Prairiales au 31 décembre 2021 ; AUTORISE Monsieur le Comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal de la commune ; APPROUVE le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2021 du budget annexe Les Prairiales au budget principal de la commune ; AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.3- Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du BP2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

A la majorité, le conseil municipal AUTORISE pour l'exercice 2022, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25% des crédits d'investissement du budget de

l'exercice 2021. La répartition par chapitre est indiquée dans le tableau sus présenté. IL AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif précédent, non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette.

S'abstiennent B. ESTAMPE, F. PICHARD, I. MARCHAND et R. HAMARD

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts BP 2021 hors reports	Calcul 25% par chapitre	Autorisation exécution budgétaire 2022 avant vote du BP2022
20	Immobilisations incorporelles	259 980,00	64 995,00	64 995,00
204	Subventions d'équipement versées	227 000,00	56 750,00	56 750,00
21	Immobilisations corporelles	3 067 155,00	766 788,75	766 788,75
TOTAL		3 554 135,00	888 533,75	888 533,75

4.4- Révisions des tarifs communaux pour l'année 2022

A la majorité, le conseil municipal **DECIDE** l'évolution des tarifs communaux s'appliquant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 telle que présentée en annexe à la présente délibération et **PRECISE** que ces tarifs communaux s'appliquant du 1er janvier au 31 décembre 2022 seront transmis à Monsieur le Comptable public.

S'abstiennent B. ESTAMPE, F. PICHARD, I. MARCHAND et R. HAMARD

V-RESSOURCES HUMAINES

5.1- Convention de mise à disposition des services techniques de la ville d'Épernon

A l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des services techniques proposée en annexe et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

5.2- Mise en œuvre du télétravail au sein des services de la ville d'Épernon

A la majorité, le conseil municipal **APPROUVE** la mise en œuvre du télétravail au sein des services de la ville d'Épernon dans les conditions énumérées dans la charte du télétravail présentée en annexe et **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er janvier 2022.

S'abstient R. HAMARD.

5.3- Mise en œuvre du temps de travail

A l'unanimité, le conseil municipal **ADOpte** le présent règlement qui prendra effet au 1er janvier 2022 et **PREND ACTE** des différents cycles de travail applicables à la ville présentés en annexe.

5.4- Création de postes permanents et modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de créer les postes budgétaires mentionnés ci-dessus ; **ACTE** la modification du tableau des effectifs ; **ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 012.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vu le Maire,

François BELHOMME